

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2024 du 29 février 2024 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'absence du Directeur de la maison du Département solidarité de l'Audomarois à compter du 25 janvier 2024.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Monsieur Serge Noël, attaché hors classe, exercera les fonctions de Directeur par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois à compter du 12 février 2024.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 18 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines